



Ai-je le droit de garder mon fils pendant les vacances

Par **Farcy Virginie**, le **20/10/2017** à **13:41**

Bonjour,

Mon fils de 9 ans réside à mon domicile depuis août 2016 d'un commun accord avec le papa sans intervention juridique. Mais un jugement avait été rendu en 2015 établissant la résidence de l'enfant chez le papa. Aujourd'hui le papa nous affirme qu'il va prendre l'enfant pour les vacances de Toussaint et ne le ramènera pas. L'enfant ne veut pas aller vivre chez le papa, ni même y aller pour les vacances.

Ma question est : le papa a-t-il le droit d'arracher l'enfant à son nouvel environnement comme ça du jour au lendemain? Et quels sont mes droits? Je vais démarrer une procédure de demande de garde officielle auprès du juge mais que puis-je faire en attendant le rendu du jugement? Ai-je le droit de garder mon fils avec moi pendant les vacances?

Par **JBlocov**, le **20/10/2017** à **19:38**

Bonsoir,

Si un jugement a été rendu en 2015 et fixe le lieu de résidence de l'enfant au domicile du père, alors celui-ci a effectivement le droit de le garder à la fin des vacances. Vous ne pourrez rien y faire, il y a un jugement qui va dans ce sens !

Seul un nouveau jugement pourra modifier son lieu de résidence. Mais contactez un avocat, il vous dira quoi faire en fonction de votre situation. A-t-il fait signifier le jugement à l'époque ? Voilà des questions auxquelles vous aurez à apporter une réponse...

Cdt